

## Collectivités territoriales



Désormais les habitants des communes de la CALL vont payer une taxe pour l'enlèvement des ordures.

### COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN LA DOULOUREUSE

Seul le groupe communiste s'est opposé à la mise en place de nouveaux impôts pénalisant les familles modestes.

Il y a quelques semaines, lors de la dernière réunion de la CALL, les socialistes imposaient un débat interdit au public auquel les élus communistes refusèrent de participer. Il s'agissait de mettre en place une taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) afin de trouver de nouvelles ressources financières pour le budget de la CALL.

Cette mesure est devenue réalité ce vendredi 19 décembre votée par le groupe socialiste qui a déployé nombre d'arguments qui auront du mal à convaincre les habitants et en particulier les familles modestes. C'est Laurent Duporge, rapporteur du budget qui a d'abord déploré les caisses vides de la CALL et estimé que la TEOM existant par ailleurs il n'était pas scandaleux de l'appliquer sur le territoire de la CALL. Puis ce fut au tour de Michel Vancaille de déclarer « que ce n'était pas de gaité de coeur qu'on instaure un nouvel impôt ».

Guy Delcourt, maire de Lens et président du groupe socialiste à la CALL, a porté l'estocade en estimant que « ça fait longtemps qu'on aurait du passer par là mais nous avons manqué de courage ». Chacun appréciera le message. Une mauvaise nouvelle n'arrivant pas seule, le groupe socialiste vote dans la foulée l'instauration de la taxe d'habitation et des taxes foncières plus communément dénommée fiscalité additionnelle. La TEOM entrera en application le 1er janvier 2010 et la taxe additionnelle dès 2009. Il reste maintenant à fixer le montant de ces

taxes. Le groupe communiste estime que cela pourrait représenter une somme de 100 euros à réclamer à chaque habitant. Pour Bruno Troni, président du groupe communiste : « il est hors de question de voter ces taxes par ces temps de crise ». Et de développer son propos autour d'une idée forte à savoir le refus de devenir de simples subordonnées du gouvernement.

#### Les élus communistes réclament un changement de cap

Si Bruno Troni déplore que le gouvernement ne tire pas les leçons de la crise financière, il regrette que tous les élus ne soient pas plus réactifs pour être à la hauteur de l'entreprise de démolition savamment orchestrée par la droite, le grand patronat et la haute finance.

S'agissant du document relatif au DOB (débat d'orientation budgétaire) Bruno Troni soulève un certain nombre de points. Sur la partie « développement économique », l'élu communiste se montre circonspect quant au volet des aides aux projets considérant que les méandres des aides publiques aux entreprises est suffisamment opaque et leur intérêt pas suffisamment démontré pour ne pas dilapider les fonds inconsidérément.

Sur le chapitre des déchets, Bruno Troni considère qu'il est temps d'appliquer le principe « pollueur-payeur » et proposera une motion en ce sens lors du prochain conseil.

Sur le budget en général, le président du groupe communiste souhaite que les dépenses soient davantage maîtrisées : « En premier lieu, nous ne devons plus accepter les transferts de charges injustifiables du gouvernement. C'est cette raison qui justifie notre position sur la délibération de tout à l'heure concernant la création d'une SEM pour la gestion du laboratoire de recherche de Sains-en-Gohelle. Bien sûr, comme toujours en cas de désengagements de l'État, les raisons ne manquent pas pour accepter d'assumer à sa place mais nous ne sommes plus dans une situation financière qui nous permet cela. Concentrons-nous sur nos compétences... Nous pensons qu'il va nous falloir davantage adapter nos dépenses à la réalité de nos recettes. Ainsi faudra-t-il également veiller à ne pas nous engager dans le fonctionnement de certaines structures sans en avoir bien pesé les conséquences ».

Si le débat de cette séance s'est cristallisé sur la TEOM et la fiscalité additionnelle, Bruno Troni s'inquiète des grosses factures qui attendent les élus et les habitants et notamment celles concernant le futur tramway.

Un nouveau cri d'alarme qu'il faudra bien entendre un jour ou l'autre. Car l'avis de tempête édité à chaque vote du budget depuis plusieurs années sans provoquer de changement de cap semble désormais dépassé.

J.M.H.

### BRUNO TRONI : " NOUS SOUHAITONS QUE LES DÉLIBÉRATIONS CONCERNANT LA TEOM ET LA FISCALITÉ ADDITIONNELLE SOIENT RETIRÉES ".

À FIN d'entrer en application au 1er janvier 2010, la TEOM doit être votée avant le 15 octobre de l'année précédente. Ceci étant, pour la rendre effective, il faut non seulement décider de sa création mais aussi de la façon dont cette Communauté souhaite la voir appliquer. En effet, (et le document de DOB le souligne d'ailleurs) l'application de cette taxe peut être différenciée : zonage avec des taux différents en fonction du service rendu, lissage progressif de ces taux, plafonnement des valeurs locatives... Par ailleurs, financerait-on, par la TEOM, la totalité du coût du service ou simplement une partie de celui-ci. Financer la totalité (soit quelque 24,8 millions €), aboutirait à appliquer un taux avoisinant les 25% si on prend l'hypothèse des bases brutes 2008 ce qui représenterait entre 200 et 350 € de cotisation pour un local moyen selon les communes.

Dès lors, la délibération 59 nous paraît prématurée. Il reste en effet 10 mois qui peuvent être mis à profit pour discuter, dans un premier temps, de l'opportunité de créer cette TEOM puis des modalités éventuelles d'applications.

Avant de décider, ne serait-ce que de sa création, il nous paraît absolument indispensable que les élus ici présents puissent non seulement savoir ce que cette TEOM rapporterait à la Communauté mais aussi ce qu'elle représenterait en euros pour les habitants de chaque commune, les bases étant différentes. Nous sommes bien conscients que l'enlèvement des ordures ménagères est un service qui pèse lourdement sur notre budget. Ceci étant, créer une taxe, quelle qu'elle soit, n'est jamais une décision à prendre à la légère étant donné les implica-

tions pour nos populations, notamment dans le contexte actuel. Dès lors, Monsieur le Président, nous demandons que cette délibération soit repoussée afin d'examiner ensemble la façon dont elle serait appliquée et ses conséquences pour nos habitants pour, en définitive, décider ou non de sa création. Quant à la taxe additionnelle, nous en demandons également le retrait, pour une raison différente cette fois : nous ne souhaitons pas entendre parler de fiscalité additionnelle.

Juste quelques chiffres parlants : le revenu net de référence par an après déduction fiscale pour le département est de 17.832 €, il est de 15.537 € pour notre communauté. Naturellement, il s'agit d'une moyenne : dans certaines communes, ce montant dépasse à peine les 12.000 €.

Toute création d'un impôt additionnel pénalisera plus fortement encore les ménages dégrévés que les autres, c'est-à-dire une catégorie de population fragile. Or, les exonérations et les dégrèvements représentent quelque 65% des habitations principales. Par ailleurs, je rappelle que l'institution d'une fiscalité additionnelle gèlerait la dotation de solidarité des communes. S'il est vrai que certaines agglomérations ont fait le choix cette année de passer à la fiscalité mixte, d'autres, qui rencontrent pourtant des difficultés du même ordre, n'ont pas souhaité franchir ce pas au regard de la situation économique extrêmement tendue pour la plupart de nos concitoyens. Pour ces raisons, nous demandons solennellement le retrait des deux délibérations.

Le souhait du groupe communiste n'a pas été entendu et la majorité socialiste a voté ces deux délibérations.